

COLOMBIE

Les atteintes à la liberté d'expression menacent les élections

Index AI : AMR 23/002/2006

ÉFAI

Embargo : jeudi 9 février 2006 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Menaces de mort et agressions contre des journalistes, des candidats et des fonctionnaires sont en train de miner l'État de droit en Colombie et faire douter de l'équité des élections, s'inquiète Amnesty International dans un rapport qu'elle rend public ce jeudi 9 février 2006.

Le rapport fait apparaître que les journalistes, les candidats politiques et les électeurs sont particulièrement menacés à la veille des élections des membres du Congrès, prévues le 12 mars, et de l'élection présidentielle, fixée au 28 mai 2006.

Dans toute la Colombie, des journalistes ont été tués ou menacés pour qu'ils ne fassent pas état des atteintes aux droits humains commises par toutes les parties au conflit. Des candidats et des élus ont été contraints de se retirer ou ont été tués parce qu'on voulait les punir d'avoir remis en cause l'autorité de la guérilla ou des groupes paramilitaires. Des membres des forces de sécurité et des représentants gouvernementaux ont cherché à dévaloriser certains journalistes en les associant à la guérilla, leur faisant courir le risque d'être attaqués par les forces paramilitaires.

« L'impunité est au cœur du conflit colombien, a déclaré Amnesty International. La certitude que les auteurs de violations des droits humains échapperont à la justice dissuade quiconque de dénoncer des violences. Les journalistes ont peur de couvrir les élections, les candidats de mener campagne et les élus de gouverner. »

Le rapport d'Amnesty International montre comment les journalistes ont été contraints de s'autocensurer. Devant éviter les zones où le conflit est le plus intense, et où sont commises les atteintes aux droits humains les plus nombreuses, ils doivent se fier aux informations fournies par les autorités. De ce fait, les atteintes aux droits humains, et en particulier celles impliquant des membres des forces de sécurité, ne sont pas pleinement traitées par les médias.

Le rapport fait état également de l'inquiétude que suscite la volonté tant des paramilitaires que de la guérilla d'influencer le cours des élections.

Il est légitime que des combattants, des paramilitaires ou des guérilleros démobilisés participent à la vie politique mais à la condition qu'ils aient définitivement déposé les armes et qu'il

puisse être établi qu'ils ne sont pas impliqués dans des atteintes aux droits humains, que leurs activités politiques ne s'accompagnent pas de violences et d'autres crimes et que le droit des victimes à la vérité, à la justice et à l'octroi de réparations soit pleinement respecté.

Les mesures de protection physique fournies par les autorités sont insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une réelle volonté politique de s'attaquer aux racines mêmes de la violence. L'inertie de l'État face au problème de l'impunité, ainsi que le non-respect par les différentes parties au conflit du droit international humanitaire ont rendu le travail des journalistes, des candidats et des représentants de l'État plus dangereux, voire impossible dans certains cas.

Amnesty International appelle toutes les parties au conflit armé colombien à respecter le droit des candidats et des électeurs, des élus déjà en poste et des journalistes à couvrir les élections, à mener leur campagne électorale, à voter et à exercer leurs fonctions sans peur. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Colombie. Informer, faire campagne et exercer ses fonctions sans crainte : les droits des journalistes, des candidats aux élections et des élus](#) (index AI: AMR 23/001/2006) sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>